

Violences à Amiens : 2 prévenus condamnés à 8 et 10 mois de prison avec sursis

Le procureur adjoint avait requis 12 mois dont 6 ferme.

Violence à Amiens, les premières peines sont tombées. **Deux prévenus jugés ce vendredi pour avoir mis le feu à des poubelles lors des affrontements qui ont eu lieu en début de semaine dans les quartiers nord de la ville ont en effet été condamnés à 10 et 8 mois de prison avec sursis.**

Le procureur avait pourtant requis 12 mois dont 6 ferme et leur placement sous mandat de dépôt.

Les jeunes âgés de 20 et 25 ans ont avoué avoir allumé près de 5 feux la nuit des affrontements.

L'audience d'un troisième prévenu qui comparaisait également ce vendredi a été renvoyée peu de temps après le début du procès. Son avocat a en effet estimé que compte tenu du "contexte médiatique", son client, poursuivi pour avoir appelé des jeunes à la violence, ne pourrait pas bénéficier d'"une justice équitable aujourd'hui".